



**Conseil d'administration
de l'Entité des Nations Unies
pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation
des femmes**

Distr. générale

2 novembre 2012

Français

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2012

28-30 novembre 2012

Points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire *

Structure régionale

Questions financières, budgétaires et administratives

Réponse de la direction d'ONU-Femmes au rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur la structure régionale; rapport sur les activités menées en vue de définir une politique harmonisée de recouvrement des coûts avec les autres fonds et programmes des Nations Unies; et méthode proposée pour le calcul du montant de la réserve opérationnelle d'ONU-Femmes

ONU-Femmes exprime ses remerciements au président et aux membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) pour leurs observations et avis précieux sur la structure régionale (UNW/2012/10), le rapport sur les activités menées en vue de définir une politique harmonisée de recouvrement des coûts avec les autres fonds et programmes des Nations Unies (UNW/2012/13) et la méthode proposée pour le calcul de la réserve opérationnelle de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (UNW/2012/14). Les observations et recommandations du Comité consultatif (UNW/2012/11) ont été reçues avec gratitude et ONU-Femmes présente ci-après, lorsqu'il y a lieu, la réponse de sa direction auxdites observations et recommandations.

1. S'agissant des prévisions d'ONU-Femmes estimant à 7,1 millions de dollars le coût de la structure régionale pour 2012-2013, le Comité consultatif rappelle et approuve les conclusions ci-après du Comité des commissaires aux comptes : a) rien ne garantit l'exactitude de la méthodologie suivie pour établir le coût estimatif d'un projet; b) le coût final risquerait donc d'être plus important que prévu (voir, par exemple, A/67/5 (Vol. V)). Le Comité consultatif est d'avis que dans ses prévisions de dépenses en rapport à la structure régionale, ONU-Femmes n'a peut-être pas tenu compte de tous les frais afférents au développement du concept de structure régionale à ce jour, ce qui risque d'avoir un impact sur le coût final. Le Comité encourage ONU-Femmes à revoir ses prévisions de dépenses en veillant à inclure tous les frais associés au projet de structure régionale.

Réponse d'ONU-Femmes : ONU-Femmes reconnaît que ses prévisions sont fondées sur plusieurs hypothèses. Pour calculer les incidences financières de l'élaboration de la structure régionale, ONU-Femmes a procédé à un examen détaillé de tous les coûts liés au projet et s'est

efforcée de produire les estimations les meilleures et les plus précises possibles. Ces coûts comprennent les coûts suivants (sans s'y limiter) :

- Le traitement annuel de tous les membres du personnel supplémentaires, calculé sur des bases individuelles;
- L'incidence de la réinstallation du personnel transféré entre les bureaux ou depuis New York;
- Les coûts de réinstallation et d'embauche de tout le nouveau personnel;
- Les coûts opérationnels d'établissement des nouveaux bureaux au même niveau que celui prévu dans le budget institutionnel initial.

En outre, dans l'estimation du montant total des coûts de la mise en place, il a été adopté une approche prudente concernant le recrutement de nouveau personnel et l'ouverture de nouveaux bureaux.

De ce fait, ONU-Femmes a inclus tous les coûts connus liés directement aux besoins de la structure régionale envisagée dans les estimations des coûts prévus pour 2012-2013 et a conclu que des fonds suffisants étaient disponibles dans le budget institutionnel 2012-2013 approuvé pour couvrir toutes les dépenses requises.

ONU-Femmes apprécie l'avis du CCQAB et continuera de surveiller ses dépenses et ses coûts et tout besoin futur susceptible de survenir du fait de la mise en place de l'architecture régionale qui n'aurait pas été pris en considération. Il sera tenu compte de ces coûts dans l'élaboration et la présentation du budget institutionnel 2014-2015.

2. Le Comité consultatif souligne que le processus de la structure régionale devrait être gouverné par la demande et que c'est lorsque les pays en forment le souhait que l'Entité doit organiser sa présence (voir aussi par. 13 ci-dessous).

Réponse d'ONU-Femmes : ONU-Femmes prend note de l'observation du CCQAB sur l'importance de la demande, observation à laquelle elle souscrit pleinement, et continuera de veiller à ce que tout établissement d'une présence dans les pays au titre du présent processus et de tout processus subséquent soit gouverné par la demande et réalisé sur la base d'un accord avec le pays concerné.

3. Le Comité consultatif est d'avis que les transferts de pouvoir prévus sont importants et doivent être convenablement gérés. Par ailleurs, l'extrême décentralisation préconisée par ONU-Femmes requerra un dispositif de supervision efficace et des mécanismes de définition des responsabilités adaptés devront être en place avant que ne soit lancée la structure régionale proposée. Au vu des problèmes identifiés par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les états financiers d'ONU-Femmes pour l'année terminée le 31 décembre 2011 (voir A/67/5/Add.13 et par. 23 et 26 ci-dessous), qui sont communs à de nombreuses opérations sur le terrain, le Comité consultatif compte qu'ONU-Femmes fera preuve de la diligence voulue dans

sa gestion, en tirant des leçons de l'expérience d'autres entités des Nations Unies qui ont adopté des structures décentralisées ou ont entrepris de le faire, comme le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA).

Réponse d'ONU-Femmes : ONU-Femmes partage pleinement l'opinion que c'est là une composante centrale de l'efficacité de la nouvelle structure. Une nouvelle délégation des pouvoirs, en cours de mise au point définitive, précisera clairement les pouvoirs et les responsabilités attribués aux différents niveaux de l'Entité, en décrivant en détail les relations entre le niveau du Siège, des régions et des pays. Au-delà de cette clarification des responsabilités, ONU-Femmes renforce sa Division de la gestion et de l'administration en la dotant de capacités accrues dans les domaines de la gestion des achats, des ressources humaines ainsi que du budget et des finances afin d'assurer l'exercice d'une supervision efficace par le siège des processus relatifs aux achats, aux finances et aux ressources humaines au niveau des pays. L'une des caractéristiques clés de la structure proposée par ONU-Femmes est le rôle de supervision directe des directeurs régionaux exercé par le directeur des programmes conformément aux orientations générales du Sous-Secrétaire général/Directeur exécutif adjoint chargé des politiques et des programmes. Ces dispositions sont essentielles pour assurer une supervision efficace de la structure régionale et elles sont appuyées par la nouvelle équipe des programmes de la Division des programmes qui permet au directeur d'exercer sa supervision dans des domaines tels que l'orientation stratégique des programmes, l'administration générale, l'exécution, le recrutement et la gestion des contributions.

Dans la ligne de la recommandation du CCQAB, ONU-Femmes organisera également une consultation avec ses partenaires des Nations Unies pour s'appuyer des leçons à retenir de leur expérience en matière de gestion de structures régionales décentralisées.

Depuis le début de l'examen de la structure régionale, ONU-Femmes est en contact avec l'UNFPA pour s'inspirer de l'expérience de celui-ci et en tirer des enseignements.

4. En dépit des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif est d'avis que le rapport sur le projet de budget intégré pour 2014-2015 indique précisément les différentes fonctions et la structure hiérarchique pour chaque type de présence dans les pays et entre le Siège et le terrain.

Réponse d'ONU-Femmes : ONU-Femmes prend note de l'observation du CCQAB et fournira des descriptions plus détaillées des différentes fonctions et de la structure hiérarchique pour chaque type de présence dans les pays dans le projet de budget institutionnel 2014-2015.

5. Le Comité consultatif regrette que la demande de création de 39 nouveaux postes n'ait pas été mieux justifiée et compte que dans le projet de budget intégré pour 2014-2015, chaque demande de nouveau poste sera accompagnée d'une justification détaillée.

Réponse d'ONU-Femmes : ONU-Femmes prend note de l'observation du CCQAB et fournira des descriptions et des justifications plus détaillées des postes dans le projet de budget institutionnel 2014-2015.

6. Tout en étant conscient que le Siège doit pouvoir s'acquitter de son rôle en matière de supervision, le Comité consultatif recommande à ONU-Femmes de revoir ses effectifs au Siège dans le cadre du projet de budget intégré pour 2014-2015 afin d'identifier tout nouveau transfert de personnel du Siège vers le terrain qui pourrait être envisagé afin de rapprocher les capacités du terrain, conformément à l'objectif de la structure régionale proposée.

Réponse d'ONU-Femmes : ONU-Femmes prend note de l'observation du CCQAB et procèdera en 2013 à une évaluation pour examiner la possibilité de transferts supplémentaires de personnel du Siège vers le terrain tout en considérant la nécessité d'équilibre des capacités et d'en conserver suffisamment au siège et en tenant compte également des fonctions normatives de l'Entité. Tout changement de la dotation en personnel résultant de cet examen sera présenté dans le projet de budget institutionnel 2014-2015.

7. Le Comité consultatif souligne que le tableau d'effectifs de la structure régionale proposée ne doit pas avoir de répercussions négatives sur la présence d'ONU-Femmes à l'échelle nationale et le soutien qu'elle apporte aux pays et il recommande donc qu'ONU-Femmes continue d'étudier de près la question.

Réponse d'ONU-Femmes : Le renforcement de la présence d'ONU-Femmes au niveau des pays ainsi qu'il est envisagé dans le budget institutionnel approuvé est une composante intégrale de la nouvelle structure régionale. Le renforcement au niveau régional n'est pas obtenu aux dépens des pays.

8. Le Comité consultatif note que le plan de mise en place de la structure régionale proposée ne dit rien des changements à attendre au siège, et recommande que ces modifications soient prises en compte. Le Comité estime que la structure régionale proposée est une entreprise de grande envergure et il compte que le personnel d'ONU-Femmes chargé de la superviser et de la mettre en place aura suffisamment de pouvoir pour en contrôler tous les aspects, notamment sur le plan financier et en ce qui concerne les effectifs (voir également par. 15 ci-dessus et par. 26 ci-dessous). Compte tenu des délais d'exécution ambitieux qui ont été fixés et de la durée moyenne des procédures de recrutement, le Comité consultatif encourage ONU-Femmes à accélérer les recrutements pour pouvoir respecter le plan de mise en place, dans la limite des ressources disponibles.

Réponse d'ONU-Femmes : ONU-Femmes note en l'appréciant la suggestion du CCQAB selon laquelle le plan de mise en place devrait inclure les changements envisagés au niveau du siège et apportera dans son rapport des compléments au plan d'exécution dans ce sens. La responsabilité globale de la mise en place de la nouvelle structure régionale incombe au Directeur exécutif adjoint chargé des programmes et des politiques, avec l'appui de toutes les divisions d'ONU-

Femmes, mais tout particulièrement de la Division des programmes, ayant à sa tête le Directeur des programmes, et de la Division de la gestion et de l'administration.

ONU-Femmes reconnaît les préoccupations concernant le temps nécessaire au recrutement. Ainsi qu'il est décrit dans le rapport, l'Entité recrute du nouveau personnel de gestion au niveau des pays et des régions conformément au budget institutionnel approuvé et accélère ce processus. Au rythme actuel du recrutement, ONU-Femmes prévoit le recrutement de 39 nouvelles représentantes/nouveaux représentants d'ici la fin 2012.

9. Le Comité consultatif recommande à ONU-Femmes de définir, avant le lancement de la structure régionale proposée, des indicateurs de résultats spécifiques correspondant aux objectifs poursuivis et aux résultats attendus, pour que les progrès accomplis dans la mise en place de la structure régionale et ses avantages puissent être correctement évalués.

Réponse d'ONU-Femmes : ONU-Femmes apprécie la suggestion du CCQAB et a entrepris l'élaboration d'indicateurs de résultats. Les grands domaines retenus actuellement à titre préliminaire pour ces indicateurs concernant la structure régionale sont :

A : Les progrès de la mise en place de la structure régionale:

B : Les progrès de l'amélioration des performances résultant de la nouvelle structure:

C : Les progrès en matière de réponse aux États Membres et d'obtention de résultats au niveau national et régional.

10. Sans s'opposer à la méthode d'ensemble proposée par ONU-Femmes, le Comité consultatif est d'avis qu'au titre de l'article 19.2 du Règlement et des règles de gestion financière d'ONU-Femmes, c'est au Conseil d'administration qu'il appartient de décider du niveau des réserves et qu'ONU-Femmes devrait donc obtenir son approbation à cet effet, et ce pour tout changement.

Réponse d'ONU-Femmes : ONU-Femmes prend note du rapport du CCQAB et convient avec lui que l'article 19.2 de son Règlement et de ses règles de gestion financière confère à son Conseil d'administration le pouvoir de fixer le niveau de la réserve opérationnelle. Conformément à ce pouvoir, l'Entité inclura le montant de cette réserve sur des bases annuelles dans l'état de sa situation financière inclus dans ses états financiers, et elle s'attend à ce que le Conseil d'administration émette des observations et approuve le niveau de la réserve opérationnelle dans le cadre de son examen annuel des États financiers. Aux fins du calcul de ladite réserve, l'Entité appliquera la méthode exposée dans UNW/2012/14.